

Les archives de la daterie d'Avignon en ligne



ACTUALITÉ DU 12/03/2015

INVENTAIRE

Un nouvel instrument de recherche concernant le gouvernement des États pontificaux d'Avignon et du Comtat Venaissin : le fonds de la daterie d'Avignon

Forgée à l'image de la Daterie apostolique dont elle est une reproduction en miniature sur les bords du Rhône, la daterie d'Avignon trouve ses origines dans « les facultés » attribuées aux premiers légats pontificaux chargés de gouverner Avignon et le Comtat Venaissin. Comme dans les autres grandes légations, le pape s'est déchargé sur son légat, comme représentant sa personne-même, pour conférer certains bénéfices ecclésiastiques et octroyer diverses grâces ou faveurs : provision de canonicats, chapellenies, vicairies et prieurés, dispenses de mariage, absolutions, permissions touchant des séculiers, des réguliers ou des laïcs, grâces spirituelles et temporelles de toutes sortes dispensées par dérogation aux règles de la chancellerie, telles sont les prérogatives très larges consenties aux légats, puis aux vice-légats d'Avignon qui exerçaient leur juridiction gracieuse sur un ressort géographique étendu, couvrant six provinces ecclésiastiques du sud de la France actuelle.

Le dataire d'Avignon, premier officier de la cour de la légation, dirigeait les services de la chancellerie du palais apostolique d'Avignon. Il lui appartenait d'examiner toutes les suppliques qui parvenaient au légat ou au vice-légat, et d'y apposer la date, avec sa signature, point de départ de la délivrance de la grâce sollicitée. À ses côtés, plusieurs officiers du nom de « bullistes » étaient employés au processus de l'établissement des bulles : correction et vérification, taxation et scellement, enregistrement, et enfin expédition. Comme à Rome, les bulles du vice-légat d'Avignon étaient écrites en latin et suivaient les règles de l'écriture romaine ; elles étaient scellées du sceau en cire rouge aux armes du vice-légat et du pape régnant.

Même si elles ont eu à souffrir des aléas de la conservation, les archives de la daterie d'Avignon représente un bel ensemble documentaire continu sur plus de deux siècles, permettant d'appréhender à la fois la spécificité de cette institution et le mécanisme d'attribution des charges et des grâces pontificales à l'époque moderne, dans une trentaine de diocèses du sud de la France.

Accéder à l'instrument de recherche de la daterie d'Avignon

Ill. : Bulle du vice-légat Bondelmonti portant autorisation de chapelle privée à Venasque en faveur de Laurent-Dominique Bertet. 30 décembre 1735 (Arch. dép. E fonds de Guilhermier 15)